

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2015

VIGILANCE DES SOCIÉTÉS MÈRES ET DES ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 1519)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Noguès

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'introduction d'un volet pénal dans ce texte est prématurée et pourrait faire l'objet de discussions futures en cas d'effets insuffisants observés en matière de prévention suite à l'adoption de la proposition de loi.